

La traductologie appliquée à la traduction automatique

MONIQUE CHEVALIER
PIERRE ISABELLE
FRANÇOIS LABELLE
CLAUDE LAINÉ

PRÉAMBULE*

La traduction, tout comme la parole ou la rédaction, est une « opération », une « activité » linguistique. Pour ce qui est des opérations linguistiques unilingues, on note que tout membre d'une communauté linguistique est normalement en mesure de produire et d'interpréter des énoncés dans sa langue. Cette capacité d'interpréter, de « comprendre » des énoncés implique, entre autres choses, la possibilité de mesurer l'équivalence de deux énoncés dans une situation donnée.

Il va de soi que tout sujet bilingue sera capable d'effectuer ces opérations dans chacune des deux langues A et B. Ce qui doit surtout nous frapper, c'est qu'un tel sujet peut en général se prononcer sur le degré d'équivalence entre un énoncé en langue A et un énoncé en langue B dans une situation donnée. Il s'agit alors d'une opération de *traduction*.

La linguistique se situe évidemment à un niveau différent de celui de la parole ou de la rédaction. La linguistique n'est pas une « opération » linguistique mais plutôt une science ayant pour objet l'analyse des activités linguistiques. Comment maintenant désigner la science ayant pour objet l'analyse des opérations linguistiques de traduction ? Certains prêtent au terme « traduction » ce sens additionnel d'activité scientifique. D'autres comme Mounin [5] et Catford [1] parlent d'une « théorie linguistique de la traduction », Nida [6], lui, parle d'une « science de la traduction ». Vinay et Darbelnet [7] emploient souvent « stylistique comparée » dans ce sens.

Quant à B. Harris [3], il propose d'introduire le terme « traductologie » pour désigner cette science de la traduction, et nous retiendrons ce terme. Harris fait remarquer que la traductologie ne doit pas être confondue avec les techniques et les normes apprises par ceux qui deviennent traducteurs professionnels (pas plus qu'on ne confond la linguistique avec les techniques normatives de rédaction). La linguistique et la traductologie sont essentiellement descriptives plutôt que normatives.

* La matière du préambule a été tirée d'un article beaucoup plus élaboré de Pierre Isabelle, « Traductologie et modèles de traduction », qui paraîtra prochainement.